Règlement du concours

« Voyager autrement »

1. Objet du concours

Le concours vise à valoriser les étudiant·es ayant réalisé une mobilité académique (études, stage) à l'international, en adoptant des pratiques contribuant à la durabilité, que ce soit :

- dans le choix du mode de transport pour se rendre sur le lieu de mobilité ;
- dans les pratiques quotidiennes adoptées pendant la mobilité ;
- dans la sensibilisation ou les actions menées localement en faveur du développement durable.

Objectif sous-jacent : déconstruire et redonner du sens à la notion de « voyage ».

2. Critères de sélection

Les participant.es seront évalué.es sur les deux aspects suivants :

A. Mobilité douce longue distance pour mobilité académique

➔ Les personnes ayant privilégié un mode de transport à faible impact carbone malgré une distance importante (train, bus longue distance, covoiturage, vélo, marche, combinaison multimodale).

B. Projet ou action durable menée pendant la mobilité

➔ Une initiative concrète menée sur place : problématique de stage, atelier, sensibilisation, projet étudiant, collaboration avec une association, mission humanitaire, etc.

3. Modalités de participation

La participation se fait via un formulaire en ligne : Concours - Voyager Autrement - Édition 2026-2027 – Remplir le formulaire.

Les candidat.es doivent fournir :

- une description de leur mobilité ;
- des preuves ou justificatifs (billets, photos, attestations, captures d'écran, etc.) ;

- un court texte explicatif (max. 1 000 caractères par catégorie).

4. Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidatures selon :

- Impact environnemental réel (réduction d'émissions, choix du transport, pratiques adoptées) via l'outil Mobilan
- Effort consenti (distance parcourue, contraintes, contexte)
- Créativité et engagement
- Clarté et qualité des preuves fournies.

5. Jury

Le jury est composé du personnel des relations internationales, de notre référent DDRS, de notre responsable RSE et d'un.e membre du BHE.

6. Récompense

Le lauréat recevra un vélo à assistance électrique (VAE).

7. Calendrier

- Ouverture des candidatures : 15/10/2026
- Clôture des candidatures : 30/06/2027
- Remise des prix : PolyMove 2027

8. Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

9. Mention RGPD

Dans le cadre de ce concours, les données personnelles collectées auprès des étudiant·es sont traitées uniquement pour les besoins de l'organisation, de la gestion et de la valorisation du concours : réception et étude des candidatures ;

- communication avec les participant·es
- évaluation des projets par le jury
- valorisation des initiatives retenues (publication des résultats, diffusion des projets lauréats, communication institutionnelle), uniquement avec l'accord préalable des étudiant·es concerné·es.

Les données ne sont ni cédées ni transférées à des tiers non autorisés et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'organisation du concours, puis supprimées ou archivées conformément aux obligations légales.

Chaque participant·e dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que du droit d'opposition et du droit à la portabilité de ses données.

10. Aide & problèmes techniques

En cas de difficulté à accéder au formulaire ou de manière générale à participer au concours, nous nous tenons à votre disposition :

Équipe DRI : international@polytech.univ-cotedazur.fr

Référent DDRS : cedric.boulbe@univ-cotedazur.fr

Responsable RSE : chloe.lautier@univ-cotedazur.fr